

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le vingt-cinq septembre,
Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de la Mairie de Tarcenay-Foucherans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

N° 101/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 septembre 2024,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 2 octobre 2024

Objet de la délibération :

Signature du Contrat
Opérationnel de Mobilité
Autour de Besançon

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	60
- Absent(e)s :	37
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	11
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	14
- Votants	75

Résultat du vote	
- Pour :	75
- Contre :	0
- Abstention :	0

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Yves MOUGIN à Alain OUDET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Bernard HUOT-MARCHAND à Claude CURIE, Patrick SEBILE à Patricia LABERTERIE, Nathalie KOWAL-BONDY à Sarah FAIVRE, Alain MONNIER à Fabienne ARNOUX, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Vanessa DORDOR à Sandrine CLADY

Procuration

Suppléé(e)s

Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Patricia PAQUIEZ par Emmanuel LECHEVIN

Excusé(e)

Yves CUINET, Pascal GOSSE, Rémy PAUL, Michel DEBRAY, Jean-Marc CARNINO, Danièle FIETIER, Romuald MAUGAIN, Martine LANDRY

Absent(e)s

Frederic BONNEFOI, Christine BREUILLOT, Gérard COULET, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Serge MONNET, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe FAIVRE-PIERRET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM), notamment ses dispositions relatives à la mise en place des bassins de mobilité et à l'élaboration des Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) ;

Vu les 3 cycles de concertation organisés par la Région Bourgogne Franche-Comté depuis 2021 et dont l'objet était la construction des Contrats Opérationnels de Mobilité ;

Vu le projet de Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) du bassin de mobilité « Autour de Besançon » élaboré par la Région Bourgogne Franche-Comté en coordination avec les différents acteurs de la mobilité du bassin, incluant la Communauté de Communes Loue Lison (CCLL) ;

Vu les projets de Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) des bassins de mobilité du dolois, de Grand Besançon Métropole et du Haut-Doubs pour lesquels la CCLL a été invitée à participer en tant que partie prenante complémentaire par la Région Bourgogne Franche-Comté ;

Vu la délibération du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté en date du 31 mai 2024 approuvant le COM du bassin de mobilité « Autour de Besançon » pour une durée de 3 ans ;

Considérant :

- La nécessité de coordonner les politiques de mobilité entre les différentes autorités organisatrices de la mobilité (AOM) du bassin « Autour de Besançon » ;
- Les objectifs du COM visant à valoriser l'offre existante, faciliter l'accès à la mobilité et coordonner les dispositifs portés par les différents acteurs ;
- L'opportunité de formaliser les projets et actions de mobilité de la CCLL dans le cadre du COM ;

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de mobilité « Autour de Besançon » tel qu'élaboré par la Région Bourgogne Franche-Comté et ses partenaires ;
- De valider le statut de « partenaire associé » de la CCLL pour les Contrats Opérationnels de Mobilité des trois bassins : bassin du Dolois, bassin de Grand Besançon Métropole, et bassin du Haut-Doubs ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la mise en œuvre du Contrat Opérationnel de Mobilité et son suivi ;
- De transmettre la présente délibération à la Région Bourgogne Franche-Comté pour information.

Fait et délibéré en séance, le 25.09.2024
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

